



DROIT DEVANT

Bulletin d'Information CGT des salarié.e.s des études d'administrateurs et de mandataires judiciaires n°132

Le 9 janvier 2020 ...

Toujours déterminé contre cette réforme des retraites

Quelques vérités – 2^{ème} partie

➤ **Un déficit creusé par les suppressions d'emplois dans les services publics**

Le Conseil d'Orientation des Retraites (COR) explique que la dégradation du solde des régimes de retraite vient des coupes dans la masse salariale de la fonction publique. Cette dernière se caractérise par des taux de cotisation plus élevés que dans le privé. Malgré la poursuite des politiques d'austérité, le déficit projeté par le COR à l'horizon 2025 ne serait que de 0,3% à 0,7% du Produit Intérieur Brut (PIB).

Au-delà des services publics, c'est le chômage élevé qui entraîne un manque à gagner en termes de cotisations sociales. Une réelle politique de lutte pour l'emploi contribuerait à résorber le déficit des caisses de retraite. De même l'amélioration des salaires permettrait d'augmenter les cotisations. En associant l'égalité salariale femmes-hommes, le déficit des caisses serait largement comblé.

➤ **Retraite par points : un système universel de baisse des pensions**

Le calcul de la pension sur l'ensemble de la carrière au lieu des 25 meilleures années va avoir un impact important sur leur montant. Il en est de même concernant la règle qui plafonne à 14% du PIB alors que la part des personnes âgées de 65 ans ou plus dans la population va passer de 20% en 2020 à 26% en 2040. Empêcher ainsi des ressources allouées au système de retraite entrainera mécaniquement le décrochage universel du niveau des pensions.

➤ **Travailler jusqu'à 64 ans**

On se fout de nous. Parmi la génération née en 1954, 4 personnes sur 10 n'étaient déjà plus en emploi au moment de la liquidation de leur retraite : 19% étaient au chômage, 7% en maladie ou invalidité, 3% en pré retraite et 13% absents du marché du travail pour un autre motif.

De plus, l'espérance de vie en bonne santé plafonne depuis 10 ans autour de 64 ans pour les femmes et 63 ans pour les hommes.

➤ **La retraite par points reproduit, voire accentue, les inégalités du marché du travail**

La prise en compte de l'ensemble de la carrière au lieu des 25 meilleures années pénalisera ceux qui auront connu des interruptions d'activité. Cela concerne notamment les femmes. Ainsi, dans la génération née en 1956, une femme sur deux a eu plus de 20% d'années incomplètes au moment de liquider sa pension, contre 6% pour les hommes.

Les plus aisés vivent en moyenne plus longtemps. Les 5% des personnes les plus aisées ont une espérance de vie supérieure de 13 ans pour les hommes et 8 ans pour les femmes à celles des 5% des personnes les plus modestes. Le système actuel atténue légèrement ces inégalités, même s'il y a encore beaucoup de choses à faire. La CGT a d'ailleurs fait des propositions en ce sens.

Fédération CGT des Sociétés d'Etudes